

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, M. Yann LE BORGNE, Mme Véronique FERMÉ, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.
Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Madeline MONTEIRO, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Joëlle OUVRY, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERMÉ), Mme Anne VINCENT, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), Mme Sylvie VATINEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Lukas BLANPAIN).

Etaient absent non excusé : Mme Mame Bigué THEBAULT, conseillère municipale, M. Alexis CAVAREC, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2023 :

Commentaires :

Monsieur BLANPAIN énonce « nous considérons les propos tenus lors de la dernière réunion à l'encontre de notre député pour le moins déplacés, malhonnêtes et très largement trompeurs. D'autant plus qu'aucun débat ou qu'aucune réponse ne soit malheureusement possible à la suite des questions orales. Nous voterons donc contre ce procès-verbal ».

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 est adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, Mme Sylvie VATINEL par procuration à M. Lukas BLANPAIN).

AFFAIRES SCOLAIRES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MJC SUR LE TEMPS MERIDIEN :

Rapporteur : Mme Mathilde HURÉ

L'objet de cette convention est de renouveler chaque année scolaire, l'intervention de deux animateurs de la MJC sur le temps méridien de 11h30 à 13h30, pour les 2 services de cantine.
Des animations et des jeux de cour ont été proposés aux élèves demi-pensionnaires durant l'année scolaire 2022/2023 et les retours sont positifs.

Il est donc nécessaire de renouveler ces activités pour occuper les élèves sur un temps ludique avec 2 animateurs de la MJC et un agent communal pour assurer la surveillance ou pour ce dernier, proposer un atelier « lecture ».

Considérant la nécessité d'encadrer les enfants en élémentaire sur le temps méridien,
Considérant la convention mise en place pour l'année scolaire 2022/2023,
Considérant la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2022,
Vu la proposition de la MJC et les prestations énoncées dans la convention de partenariat entre la MJC et la ville de Duclair,
Vu l'avis de la commission municipale « Affaires scolaires et jeunesse » du 10 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler l'intervention de deux animateurs de la MJC sur le temps méridien pour les enfants de l'école élémentaire,
- De valider la convention de la MJC sur le temps méridien,
- De renouveler ladite convention tant que celle-ci n'est pas dénoncée ou n'a plus d'intérêt,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents (convention et avenants).

Vote : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION LUDISPORT SUR LE TEMPS MERIDIEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 :

Rapporteur : Mme Mathilde HURÉ

Dans le cadre de son dispositif Ludisport 76, le Département de la Seine Maritime apporte une aide financière aux communes proposant des activités sportives sur le temps périscolaire pour les élèves de l'école élémentaire. Cette aide s'élèverait à hauteur de 360€ sur un total de 30 séances d'1h, encadrées par un éducateur sportif disposant d'une carte professionnelle soit 12€/h.

La politique sportive de la ville de Duclair, qui a notamment pour objectifs de favoriser l'accès au sport pour tous et d'améliorer le bien-être et la santé par le sport, est en adéquation avec ce dispositif. De plus, le temps méridien, durant lequel plus de 200 enfants mangent à la cantine est source de tensions et le fait d'occuper les enfants sur le temps méridien permet de les canaliser.

Par ailleurs, les activités sportives expérimentées sur le temps méridien lors de la Semaine Olympique et Paralympique durant l'année scolaire 2022/2023 ont été très appréciées des enfants.

Vu l'avis de la commission Sports en date du 23 juin 2023,

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires et jeunesse en date du 10 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Département de la Seine Maritime, la mise en œuvre du dispositif Ludisport 76 pour l'année scolaire 2023/2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer la convention de partenariat avec le Département de la Seine Maritime et tout document nécessaire à la mise en place de ce dispositif,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières correspondantes auprès du Département de la Seine Maritime.

Vote : adopté à l'unanimité.

JEUNESSE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF ET LA VILLE :

Rapporteur : Mme Mathilde HURÉ

Les Contrats Enfance Jeunesse ont été mis en place par la CAF depuis 2006 pour soutenir le développement des projets de service auprès des familles, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, les activités périscolaires et extrascolaires...

Afin de faire évoluer les actions pour les familles sur l'ensemble du territoire départemental, la CAF a transformé le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en CTG (Convention Territoriale Globale). L'objectif de cette réforme est de maintenir les offres existantes et d'inciter au développement d'actions sur l'ensemble du territoire en soutenant financièrement les projets des partenaires sociaux, tels que les crèches, les MJC et les collectivités locales. La CAF s'engage à conserver les financements bonifiés et à les répartir directement entre les structures soutenues par la collectivité locale.

Le CEJ qui lie la ville de DUCLAIR avec la CAF a pris fin le 31/12/2022.

Sur l'aspect de cofinancement, la CTG interviendra au titre des actions suivantes :

- L'accueil de loisirs pour les 3-16 ans, réparti par tranches d'âges, 3-6 ans, 6-11 ans, 11-16 ans (MJC),
- L'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (crèches Liberty).

Considérant la nécessité de pérenniser les actions existantes et de mettre en place d'autres offres, en favorisant l'accès aux loisirs, à la citoyenneté et à la culture pour l'ensemble des enfants de la commune,
Considérant qu'il est nécessaire de conserver des financements pour soutenir les structures de la MJC et de la crèche,

Vu les enjeux et les objectifs de la CTG à l'échelle de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De signer la nouvelle Convention Territoriale globale avec la CAF pour une durée de 4 ans ;
- De poursuivre son soutien financier en ajustant la répartition de sa contribution pour les équipements et services existants (MJC, crèches Liberty) ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES D'INTERET GENERAL POSEES PAR LES ELUS DU GROUPE MINORITAIRE :

(Le texte d'origine de la question est reproduit en italique)

*« *Nous avons découvert le projet de requalification des rues Pasteur et du Ruissel lors de la réunion publique d'information et de concertation destinée aux riverains lundi dernier. Les travaux engendrés et la requalification de cet espace impacteront également les hameaux du plateau et des quartiers adjacents. D'autres réunions publiques d'information et de concertation nous paraissent nécessaires notamment pour ces habitants qui ne connaissent pas le projet. Sont-elles prévues ? »*

Éléments de réponse apportés par Monsieur le Maire :

« Effectivement, une réunion publique a eu lieu lundi soir. Je précise que c'est un projet qui financièrement est porté par la Métropole Rouen Normandie (M.R.N.), tout simplement parce que l'on est dans un domaine qui relève de sa compétence pour une grande partie car il y a aussi l'enfouissement des réseaux télécoms. Dès lors qu'on enfouit du télécom, il y a une répartition entre la collectivité et cet EPCI.

La réunion a eu lieu et elle a réuni de nombreux habitants de la rue Pasteur. L'information a été faite non pas par la ville, mais par la M.R.N. auprès des habitants. Reste à vérifier si la M.R.N. avait publié l'information sur son site internet.

Ce qui est certain, c'est qu'une réunion de ce type-là, où on précise des choses qui concernent vraiment les riverains, il n'y en a qu'une seule et c'est celle qui a eu lieu lundi.

Ensuite, il est possible qu'il y ait une deuxième réunion avant le lancement des travaux, qui pourrait intéresser notamment les riverains, un certain nombre d'administrés, mais aussi des habitants de Sainte-Marguerite-Sur-Duclair, Saint-Paër et Épinay-sur-Duclair, autrement dit du territoire parce qu'ils vont être concernés comme les habitants des hameaux qui sont sur les hauts de Duclair.

Concernant la question de la temporalité de ces travaux, nous n'avons pas de calendrier précis pour le moment.

Sous réserve de vérification, ce point a été abordé lors des réunions de commissions travaux. Il me semble que l'on a déjà évoqué ce qu'on appelle le PPI, qui est le Plan Pluriannuel d'Investissement dans la voirie, où on a la liste des rues qui font l'objet de travaux prévus par la M.R.N. Tous ne font pas l'objet de réunion publique. Là, effectivement, c'est un chantier qui est important donc il a une réunion publique.

Une des idées, que j'ai déjà présentée devant les Duclairais, c'est qu'il faut reprendre toutes nos grandes entrées de ville. On repart donc de celles qui ont été faites il y a le plus longtemps avant de reprendre celles qui auraient été faites récemment. Typiquement, Saint-Paul est certainement le chantier le plus récent en reprise complète de voirie, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne devrait pas être repris, parce qu'il y a des problématiques d'accessibilité notamment sur les trottoirs, il y a plein de choses qui devraient être refaites, ça a été pensé à une époque qui n'est pas la nôtre et on ne pensait pas comme on pense aujourd'hui. Notamment sur l'entretien des espaces verts, sur les largeurs de trottoirs, sur la place du piéton, sur la place du vélo, etc. Mais, c'est quand même le chantier le plus récent. Ensuite, on a deux rues : la rue de Verdun, qui a été partiellement reprise, mais malheureusement pas complètement et notamment du point de vue des enfouissements de réseau et la rue Victor Hugo, venant de Saint-Pierre-de-Varengeville, qui a été reprise en enfouissement mais pas forcément en voirie. On a aussi la route de Rouen qui, à mon avis, est une priorité après l'entrée venant de Sainte-Marguerite-Sur-Duclair. Ce qui est certain, c'est qu'il y a pas mal de chantiers qui nous attendent dans les années à venir car on est sur des montants importants. De plus, quand la M.R.N. reprend une rue, et je crois que c'est une volonté métropolitaine et une volonté municipale forte, c'est de dire on ne fait pas à moitié, on fait complètement. Ainsi, c'est une reprise complète de tous les réseaux d'assainissement. Et puis, j'ajoute une préoccupation qui est municipale parce qu'elle n'est pas partagée par toutes les municipalités, mais c'est le fait d'intégrer des pistes cyclables. Et dans une rue, comme la rue Pasteur, ce n'est pas simple entre le fait d'intégrer une piste cyclable, des trottoirs qui doivent être P.M.R. et des bordures entre les deux.

En tout cas, c'est mon état d'esprit et celui de la majorité et je pense et j'espère celui de notre Conseil municipal, quand on fait des travaux d'ampleurs, quand on reprend une rue importante d'entrée de ville, on ne le fait pas pour 10 ans, on sait qu'on le fait pour 30 ou 40 ans. Et je reprends l'exemple de la piste cyclable, je pourrais citer des communes de la M.R.N. où je trouve cela tellement regrettable qu'elles n'aient pas intégré les pistes cyclables alors que la M.R.N. vient de réaliser des travaux extrêmement importants. Pensons à ceux qui ont 15 ans et qui en auront 30 dans 15 ans, et qui se diront « ils ont investi 1,5 millions d'euros dans des travaux, ils n'ont même pas intégré la piste cyclable ». Je veux dire que c'est quand même juste une aberration quand on se projette dans les 40 années à venir de ne pas penser à toutes les mobilités. Et donc l'objectif, c'est que chacun de nos projets, comme celui de la place, soit assumé comme étant ambitieux. C'est ce qui fait aujourd'hui que les gens aux alentours de Duclair apprécient notre ville et que les Duclairais sont fiers de la ville et l'évolution de la ville. Ce projet est important comme d'autres à venir et ils convergent d'une manière ou d'une autre sur la voie verte. Et ça s'est intéressant, parce que ça justifie d'autant plus que l'on soit sûr de la piste cyclable. J'espère ainsi que les enfants

pourront accéder de manière tout à fait sécurisée à notre école à vélo, il faut qu'on admette et qu'on accepte d'aller jusqu'au bout de la logique et il faut que l'on soit cohérent. Je pense aussi à la rue Jules Ferry, j'ai tendance à penser que si on veut sécuriser pour tous les enfants qui sont dans le secteur, ce n'est pas en mettant des voitures dans les deux sens et en laissant à 50 km/heure que l'on va régler le problème. Parce qu'en faisant ça, vous n'aurez pas de piste cyclable, vous n'aurez pas des trottoirs larges et vous ne réglerez pas le problème. Et vous créeriez un autre problème qui serait celui du stationnement. Parce que si ça roule dans les deux sens, qu'on veut des pistes cyclables, qu'on veut du stationnement, etc. Il faut donc que l'on trouve, la voie qui nous permet d'être cohérent avec ce qu'on porte pour les générations à venir. Pour finir avec cette histoire de travaux et d'ambition pour les travaux qui doivent être les nôtres, si on part de la voie verte et qu'un jour on veut atteindre l'école de manière complètement sécurisée alors qu'on traverse deux départementales pour nos enfants, il va falloir effectivement que l'on pense à une certaine transformation de notre espace public pour intégrer toutes les mobilités et admettre qu'il y a un cœur de ville, j'allais dire absolument apaisé. Ce qui ne veut pas dire que ça ne doit pas être apaisé dans les hameaux, par ailleurs j'en profite, même si cela est dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, que l'on passe certaines zones à 30 km/heure dans les hameaux. D'ailleurs, ça me surprend parfois de voir des gens qui vont se plaindre qu'on passe à 30 km/heure dans les hameaux quand les mêmes nous disent que ça roule beaucoup trop vite dans ces hameaux.

On reste ambitieux sur la transformation de notre ville et évidemment l'échange avec les habitants se fait, et lundi soir elle s'est bien faite et je note pour ceux qui ne pouvaient pas être présents, et je regrette d'ailleurs que l'information soit partie trop tardivement au Conseil municipal, mais on aura l'occasion dans certains cadres de pouvoir regarder le projet. D'ailleurs, si le groupe minoritaire souhaite qu'une présentation soit faite, elle pourra vous être faite évidemment et pour le groupe majoritaire ce sera fait également. Mais les gens qui étaient présents, pour beaucoup, étaient satisfaits du projet proposé qui va évidemment améliorer leur cadre de vie et la sécurité. »

« *A la suite de la signature d'un compromis de vente en mars dernier, où en est le projet de vente du presbytère ? »

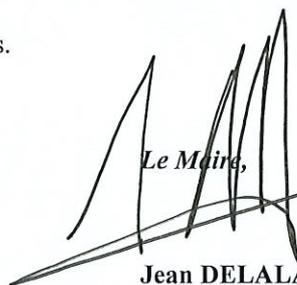
Éléments de réponse apportés par Monsieur le Maire :

« Cette question tombe bien car j'avais prévu d'en parler. Jusqu'à présent, je n'en parlais pas vu que nous n'avions pas vendu, je vous disais à chaque fois que dès qu'on aura vendu je vous le dirai. La signature a eu lieu le 30 août dernier et on est la première séance de conseil de rentrée. L'argent a été versé sur le compte de la commune, c'est une vente à la SCI CHARP B. »

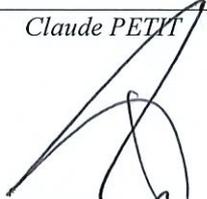
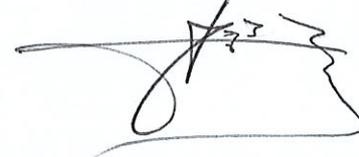
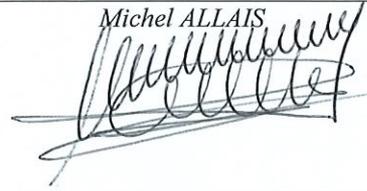
COMMUNICATIONS :

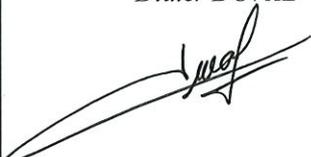
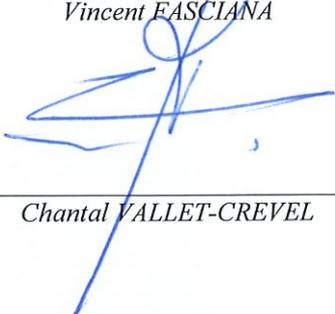
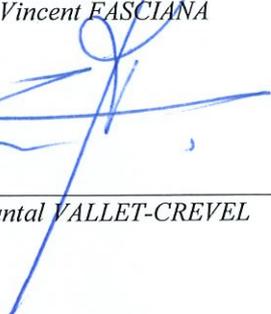
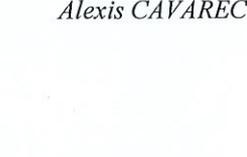
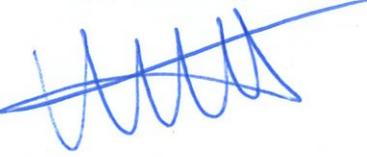
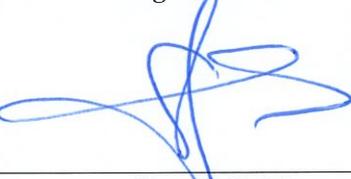
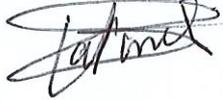
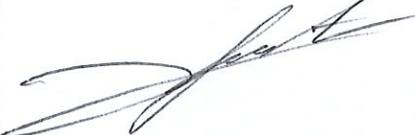
- M. le Maire informe de quelques dates importantes comme :
 - Vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 septembre : 55ème anniversaire du Jumelage
 - Samedi 16 et dimanche 17 septembre : Journées Européennes du Patrimoine
 - Dimanche 17 septembre : Guinguette en bord de Seine
 - Jeudi 21 septembre : Cinéma à 18h « Sexygénaires » et 20h30 « Oppenheimer »
 - Vendredi 22 septembre : Ouverture de la saison du théâtre à 19h30 avec « Gabor et les chapeaux rouillés ». M. le Maire ajoute que tout le Conseil y est convié.
 - Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 octobre : Foire Saint-Denis.

La séance est levée à 19h25.


 Le Maire,
 Jean DELALANDRE



<i>Claude PETIT</i> 	<i>Véronique FERMÉ</i> 	<i>Yann LE BORGNE</i> 
<i>Annie LÉLOUP</i> 	<i>Michel ALLAIS</i> 	<i>Mathilde HURÉ</i> 

<p><i>Didier DUVAL</i></p> 	<p><i>Catherine LILLINT</i></p> 	<p><i>MONTEIRO Madeline</i></p> 
<p><i>Mame Bigué THEBAULT</i></p> 	<p><i>Benoist VAILLOT</i></p> 	<p><i>Vincent FASCIANA</i></p> 
<p><i>Virginie PERIERS</i></p> 	<p><i>Arnaud DELAUNAY</i></p> 	<p><i>Chantal VALLET-CREVEL</i></p> 
<p><i>Joëlle OUVRY</i></p> 	<p><i>Médéric FIQUET</i></p> 	<p><i>Christine ANGRAND</i></p> 
<p><i>François DELAUNAY</i></p> 	<p><i>Anne VINCENT</i></p> 	<p><i>Alexis CAVAREC</i></p> 
<p><i>Lukas BLANPAIN</i></p> 	<p><i>Serge CADINOT</i></p> 	<p><i>Sylvie VATINEL</i></p> 
<p><i>David FONTAINE</i></p> 	<p><i>Victor FONTY</i></p> 	